

WILAYA D'EL TARF

DAIRA D'EL TARF

COMMUNE DE ZITOUNA

NIF 0984.3620.9000.330

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N ° 02/2026

Conformément aux articles 52–65 du décret présidentiel N°: 15/247du 16/09/2015 pourtant réglementation des marchés publics modifées et complète et les articles 36–39 de la loi n°23–12 du 06 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Mr le Président de l' Assemblée Populaire et Communale de Zitouna annonce a tous les participants à l' avis d'appel d'offre avec des capacité minimal N: 02/2026 parues dans les quotidiens Essalam en arabe le 20/01/2026 et le National en français le 25/01/2026 et BOMOP N° 2003 DU (25 au 31 janvier 2026) et quotidiens électronique DZ watch et Brève News du 19/01/2026 l'offre provisoire du projet et ça conformément au résultats de la commission d'ouverture et évaluation des offres du 08/02/2026

Nom de l'entreprise NIF	Intitule de l'opération	Note Technique	Montant après révision (DA)	Délai s	OBS
GRAOUA LAMINE – ECHATT w. el tarf NIF 15941170003213203600	Réhabilitation la route reliant école drissi et machta slam sur 2500 ML Cne ZITOUNA	58.00/70	23.264.500.00 DA	03 mois	Pré-qualifié Et moins disant

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapproche a l APC de ZITOUNA au bureau des marchés au plus tard trois (03) jours a compte du premier jour de la publication du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financiers

Conformément aux l'article 56 loi n° 23-12 Aouat 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n 15-247 du 16/09/2015 pourtant réglementation des marchés publics et des délégations de service public tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission du marché communal dans un délai de dix (10) jours a compte de la première parution du présent avis dans la presse et le BOMOP .

ZITOUNA LE